

- Effectuer les tableaux ci-dessous.
- Sauvegarder le document.

CONSOMMATION FRANCAISE
DE PAPIER ET CARTONS
EN 1965

GRANDES SORTIES	EN MILLIERS DE TONNES	POURCENTAGE
Papier journal	545	15,5 %
Impression écriture	1037	29,3 %
Carton ondulé	714	20,3 %
Sacs grande contenance	242	6,8 %
Autres papiers d'emballage	418	11,9 %
Cartons plats	460	13,0 %
Minces et spéciaux	104	3,0 %
Consommation totale	3520	100,0 %

- Effectuer les tableaux ci-dessous.
- Insérer les deux notes.
- Sauvegarder le document.

QUELQUES HOTELS RECOMMANDES

CENTRE VILLE	CHAMBRE SIMPLE ¹	CHAMBRE AVEC S. DE B.
Hôtel de France 15 rue Victor Hugo	de 46,00 à 70,00 F	115,00 F
Hôtel du Palais Place de la Victoire	de 30,00 à 45,00 F	de 48,00 à 60,00 F
Hôtel du Cheval Blanc Avenue Thiers	de 28,50 à 41,00 F	de 46,00 à 58,50 F
Excelsior – Hotel 80 rue Ste Catherine	de 26,00 à 42,00 F	45,00 F
Hôtel du Commerce Place de l’Hôtel de ville	de 25,00 à 42,00 F	de 40 à 65,00 F

QUARTIERS DIVERS	CHAMBRE SIMPLE	CHAMBRE AVEC S. De B.
Hôtel de Bordeaux 256 route de Paris	de 35,00 à 48,00 F	
Hôtel Terminus Avenus de la Gare	de 40,00 à 56,00 F	75,00 F
Hôtel d’Anjou 135 bd Gambetta	26,50 F	de 35,00 à 52,00 F

RECOMMANDES AUX AUTOMOBILITES	CHAMBRE SIMPLE	CHAMBRE AVEC S. De B.
Hôtel de Flore Quai des Corsaires ²	de 35,50 à 55,00 F	65,00 F
Hôtel des Trois Ecus Route *d’Orléans	32,00 F	55,00 F

¹ Ces prix s’entendent petit déjeuner non compris.

² Distance approximative en voiture de l’hôtel à la mairie : 12mn de trajet

- Mettre la feuille en format paysage.
- Sauvegarder le document.

	Proportion relative dans chaque budget		Proportion relative par rapport aux ressources nationales		Soit en milliards de Frs
	1937	1967	1937	1967	
	%	%	%	%	-
Service Généraux du Pays	11	13	2	3,2	17
Dettes publiques	26	5	4,7	1,2	6
Éducation et culture	6	21	1,2	4,9	27
Action sociale	16	21	2,9	5,2	28
Défense nationale	31	20	5,6	4,8	26
Action économique	10	20	1,8	4,9	26
	100	100	18,2	24,2	130

Note : Les dépenses faites par les P.T.T. (10 milliards en 1967) ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus, dès lors que les recettes affectées à cette Administration Publique (budget annexe) ne viennent pas des impôts.

- Reproduire le même document ci-dessous.
- Sauvegarder le document.

Jeudi 30 mars 1995

Le Nouvel Observateur

CHIRURGIE ESTHETIQUE LA GUERRE DES BISTOURIS

La polémique ouverte par cette clinique parisienne qui fait sa pub à la télé a eu au moins le mérite de poser clairement la question : où commence la médecine, où finit le mercantilisme ?

« On ne vend pas de la santé, on vend de l'espoir » dit crûment un spécialiste patenté de Neuilly, ultra – diplômé, dûment qualifié, qui a choisi de réserver son incontestable compétence à la seule chirurgie, dite esthétique. Dans la salle d'attente, on se sent tout de suite rassuré : les logos affichés – cartes Visa et American Express – indiquent que, même ruineux le montant du « traitement » pourra toujours être réglé à crédit.

« Devinez pourquoi des gens qui ont bac+14, chirurgiens excellemment formés pour des opérations complexes genre cancer du côlon, s'acharnent à nous empêcher, nous, de faire de simple liftings ou des lipo – aspirations ? demande un autre « chirurgien esthétique », nettement moins diplômé mais néanmoins installé dans le 16^{ème}. Ne serait-ce pas pour se réserver des interventions lucratives ? ».

Entre les deux camps, celui des chirurgiens patentés des sociétés dites « savantes et celui des simples médecins qui ont choisi d'œuvrer dans

l'esthétique, ces « traitements sans visée lucrative » mais « c'est un métier tellement merveilleux, celui qui permet de rendre le sourire à ses patients », on ne se ménage plus les méchants coups de bistouri.

Entre les deux camps, il y a l'article 17 du

Code de Déontologie médicale : « tout médecin est habilité à pratiquer tous les actes de diagnostic, de prévention et de traitement. Mais un médecin ne doit pas, sauf circonstances exceptionnel

les, entreprendre ou poursuivre des soins ni formuler des prescriptions dans les domaines qui dépassent sa compétence ou ses possibilités. » Or qui peut juger du « dépassement de compétence », sinon le médecin lui-même, dans son for intérieur, et dans son aptitude supposée à rectifier les nez disgracieux à 80 000 francs pièce, la moitié payable d'avance ?

Entre les deux camps, il y a surtout le très fructueux, l'incommensurable marché

des soins esthétiques. Inutile de chercher : vous ne trouverez nulle part une évaluation chiffrée de ce phénoménal secteur économique. Des milliers ou des dizaines de milliers d'interventions chaque année ? Nul ne sait. Pas facile d'y voir clair dans un secteur qui fait un large place au marché noir et échappe à tout contrôle de la Sécu pour cause de non remboursement.

Impossible, de même, de comptabiliser les rhinoplasties lourdes sous anesthésie générale, et les liftings légers voire les poses de faux cheveux, ou les minimes injections de collagènes pour gommer quelques rides. Le flou est la règle.

Le docteur Olivier Dubois, secrétaire général du Conseil de l'Ordre, en arrive même à constater que « les limites entre la cosmétologie et la médecine esthétique sont parfois très floues. Certains actes relèvent plus de la convenance que de la médecine. On devrait les réserver à des non médecins, comme les coiffeurs ou les esthéticiennes... ».

